 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Quatorzième réunion du Comité consultatif <i>Lima, Pérou, 12 – 16 août 2024</i></p> <p>Statut des espèces, des populations et des sites de reproduction de l'ACAP</p> <p>Projet de rapport à la RdP8</p> <p><i>Secrétariat, Présidents des groupes de travail, Président du CC</i></p>
---	---

[PROJET DE DOCUMENT À METTRE À JOUR APRÈS CC14]

RÉSUMÉ

Le présent rapport rassemble les informations fournies par les Parties à l'ACAP, certains États de l'aire de répartition coopérants, le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation et BirdLife International, afin de permettre au Comité consultatif de s'acquitter de ses obligations envers la Réunion des Parties en vertu de l'article IX(5.1)(c) de l'Accord. Il résume le statut et les tendances des espèces, des populations et des sites de reproduction de l'ACAP.

Treize (42 %) espèces inscrites à l'ACAP montrent actuellement des signes de déclin global de leur population. Pour deux espèces (6 %), la tendance au cours des 20 dernières années est inconnue, tandis que huit espèces (27 %) semblent avoir été stables au cours de cette période, et huit autres espèces (27 %) ont augmenté. Dans l'ensemble, on constate un déclin de la situation des espèces inscrites à l'ACAP depuis 1988.

Il s'agit d'un projet de rapport, qui sera finalisé à la suite de la CC14 et soumis par le Comité consultatif à la huitième Réunion des Parties (RdP8), afin de l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, comme l'exige l'article IX(6)(d).

RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif est invité à :

1. Passer en revue les informations contenues dans le présent document et approuver leur présentation à la RdP8 afin de déterminer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord.
2. Approuver les recommandations suivantes auprès de la RdP8 – que les Parties et, le cas échéant, les États non-Parties de l'aire de répartition participants ainsi que les Économies membres de l'APEC, continuent à :

- a. adopter les bonnes pratiques relatives au suivi, à savoir mener des recensements sur les sites de reproduction au moins tous les 10 ans et un suivi annuel des tendances des populations et de la démographie pour au moins un site représentatif par groupes d'îles ;
 - b. investir dans des plans de gestion complets pour les sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP ;
 - c. mettre à jour la base de données de l'ACAP de manière continue afin de garantir la validité des informations qui sous-tendent les analyses ;
 - d. mettre en œuvre des programmes de suivi prioritaires afin de mieux comprendre la répartition en mer des albatros et des pétrels, et soumettre de nouvelles séries de données à la Seabird Tracking Database ;
3. Suggérer toute recommandation supplémentaire pour la RdP8 qui pourrait découler des discussions ayant lieu au cours de la CC14.

1. CONTEXTE

Le présent rapport rassemble les informations fournies par les Parties à l'ACAP, certains États de l'aire de répartition, le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) et BirdLife International (BLI), afin de permettre au Comité consultatif de s'acquitter de ses obligations envers la Réunion des Parties en vertu de l'article IX(6)(c) de l'Accord. Il fait particulièrement référence à la section 5.1 du Plan d'action de l'Accord :

- a) Évaluations et examen de l'état des populations d'albatros et de pétrels, y compris une évaluation des tendances démographiques de l'espèce, en particulier celles qui se trouvent dans des zones mal connues et d'espèces pour lesquelles peu de données sont disponibles ;
- b) Recensement des sites de reproduction d'importance internationale ;
- c) Examens visant à caractériser, sur la base des meilleures données disponibles, l'aire d'alimentation (et les principales zones d'alimentation à l'intérieur de celle-ci) et les voies et schémas de migration des populations d'albatros et de pétrels ;
 - i) Examen de la nature, de la couverture et de l'efficacité des dispositifs de protection des albatros et des pétrels ;
 - j) Examen des travaux de recherche récents et en cours sur les albatros et les pétrels concernant leur statut de conservation ;
- n) Examen de la taxonomie actuelle relative aux albatros et aux pétrels.

La version finale de ce rapport à la RdP8 sera préparée après la conclusion de la Quatorzième réunion du Comité consultatif (CC14), afin de refléter les contributions du Comité consultatif et les mesures et décisions prises au cours de cette réunion.

La Quatrième Réunion des Parties (RdP4) a approuvé l'utilisation et le développement d'une série d'indicateurs « pressions - état - réponse » relatifs aux captures accessoires, aux sites de reproduction, ainsi qu'au statut et tendances des populations, conformément aux recommandations de la CC6 dans le document [RdP4 Doc 23 \(Rapport final de la RdP4\)](#), point de l'ordre du jour 7.5). Il a par ailleurs été recommandé que les mises à jour de l'indicateur provisoire de l'ACAP, le statut des espèces de l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN, continuent d'être présentées à chaque RdP.

Les indicateurs proposés pour les sites de reproduction et pour le statut et les tendances des populations ont été développés au moyen des données disponibles dans la base de données de l'ACAP et présentés à la RdP5 ([RdP5 Doc 20 Rév 1](#)). La RdP5 a approuvé la liste des indicateurs proposés relatifs aux sites de reproduction et au statut et tendances des populations, ainsi que les deux nouveaux indicateurs relatifs à la disponibilité des données de suivi.

Lors de la RdP6, les dernières analyses des indicateurs relatifs aux sites de reproduction et au statut et tendances des populations, ainsi que des indicateurs relatifs à la disponibilité des données de suivi ont été présentées ([RdP6 Doc 20 Rev 1](#)) and RdP7 ([RdP7 Doc 16 Rev 2](#)), et de nouvelles actualisations sont détaillées dans le présent document.

2. POPULATIONS

2.1. Évaluation et examen du statut des populations d'albatros et de pétrels (Plan d'action 5.1.a)

2.1.1. Statut des espèces inscrites à l'ACAP dans la Liste rouge de l'UICN

31 espèces sont actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP. Sur celles-ci, 21 (68 %) sont classées comme courant un risque d'extinction, chiffre qui contraste nettement avec le taux global de quelque 12 % pour les 11 032 espèces d'oiseaux du monde entier (Croxall *et al.* 2012 ; Gill *et al.* 2024)¹. Sur les 22 espèces d'albatros inscrites à l'ACAP, deux sont classifiées par l'IUCN comme *En danger critique d'extinction*, sept *En danger*, six *Vulnérables*, six *Quasi menacées*, et une est qualifiée de *Préoccupation mineure*. Pour ce qui est des neuf espèces de pétrels et de puffins, une est actuellement classifiée *En danger critique d'extinction*, une *En danger*, quatre *Vulnérables*, une *Quasi menacée*, et deux sont qualifiées de *Préoccupation mineure* (**Tableau 1**).

BirdLife International a fourni une tendance actualisée pour l'Indice de la Liste rouge (ILR), qui suit les évolutions, dans le statut de la Liste rouge de l'UICN, des espèces inscrites à l'ACAP. Les données de l'ILR remontent jusqu'en 1988 (première année où des valeurs sont disponibles) pour ce qui concerne (i) les espèces initiales inscrites à l'ACAP (albatros de l'hémisphère sud, les deux espèces de *Macronectes* et tous les *Procellaria*), et (ii) toutes les espèces actuelles inscrites à l'ACAP, incluant *Puffinus mauretanicus*, *Ardenna creatopus* et les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord (**Figure 1**). Les dates utilisées pour calculer l'ILR sont attribuées rétrospectivement sur la base des informations actuelles concernant le

¹ Croxall JP, Butchart SHM, Lascelles B, Stattersfield LJ, Sullivan B, Symes A, Taylor P (2012) Seabird conservation status, threats and priority actions: a global assessment. *Bird Conservation International* **22**, 1-34.

Gill F., D. Donsker et P. Rasmussen (éd.). 2024. Liste mondiale des oiseaux du COI (v 14.1). doi : 10.14344/IOC.ML.14.1.

moment où les espèces ont atteint les seuils de la Liste rouge, et non la date de publication de la re-classification.

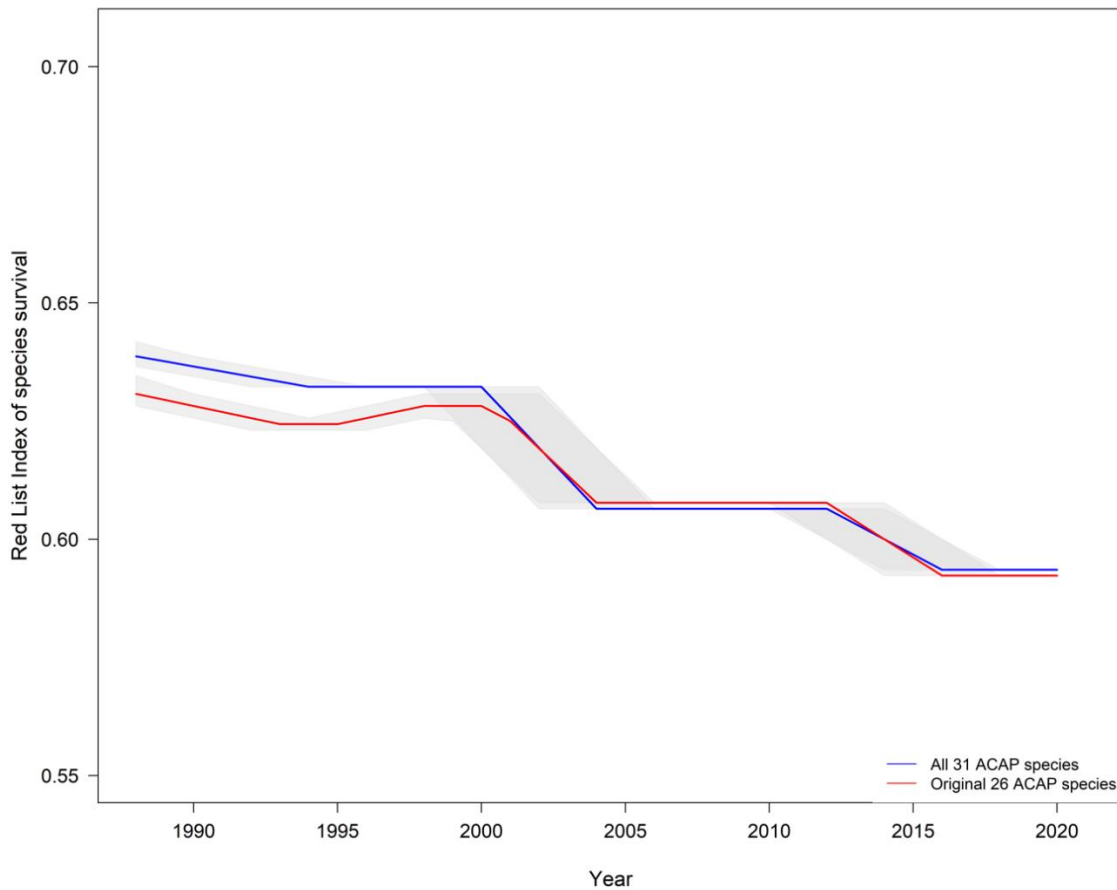


Figure 1. Indicateurs de la Liste Rouge de l'UICN pour les espèces inscrites à l'ACAP (à mettre à jour après le CC14)

Dans l'ensemble, on constate un déclin de la situation des espèces inscrites à l'ACAP depuis 1988. La stagnation de ces dernières années suggère que des changements substantiels dans le risque d'extinction pour les espèces concernées ne se sont pas produits (ou n'ont pas encore été détectés), mais cela n'est pas surprenant considérant le petit nombre d'espèces considérées.

Les espèces à l'origine des tendances négatives de l'ILR de l'ACAP demeurent inchangées depuis la dernière mise à jour :

<i>Phoebastria irrorata</i>	Albatros Galapagos	des	Remplissait tous les critères en 2000-2004 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger critique d'extinction »
-----------------------------	--------------------	-----	---

<i>Diomedea dabbenena</i>	Albatros de Tristan	Remplissait tous les critères en 1988-1994 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « en danger » à « en danger critique d'extinction »
<i>Phoebetria fusca</i>	Albatros fuligineux à dos sombre	Remplissait tous les critères en 2000-2004 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger »
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Remplissait tous les critères en 1994-2000 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger », puis en 2000-2004 de « en danger » à « en danger critique d'extinction »
<i>Diomedea antipodensis</i>	Albatros des Antipodes	Remplissait tous les critères en 2012-2016 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger »
<i>Procellaria westlandica</i>	Puffin du Westland	Remplissait tous les critères en 2012-2016 pour être reclassé dans une catégorie supérieure, soit de « vulnérable » à « en danger »

La seule espèce connaissant une tendance positive est l'albatros *Diomedea amsterdamensis*, passé de *En danger critique* à *En danger* en 1994-2000 en raison d'une véritable augmentation de la taille de la population.

Bien que les albatros *Thalassarche melanophris* et *Phoebastria nigripes* aient été retirés de la liste des espèces quasi-menacées en 2013, cette décision était basée sur une meilleure compréhension des tendances de leur population au cours des dernières décennies (ces deux espèces étaient considérées comme quasi-menacées depuis 1988), plutôt que sur de véritables améliorations de leur statut. *Thalassarche melanophris* a été rétrogradé dans la catégorie *Préoccupation mineure* en 2017. De plus, l'albatros *Thalassarche chrysostoma* a été reclassé en 2013 de *Vulnérable* à *En danger*, mais il s'agissait là encore de la conséquence d'une amélioration des connaissances plutôt que d'une véritable détérioration de son statut. Cela affecte la valeur absolue de l'ILR, mais non sa tendance.

2.1.2. Changements de statut depuis la RdP7

Il n'y a pas eu de changement dans l'état de conservation mondial (Liste rouge de l'UICN) des espèces inscrites à l'ACAP depuis la RdP 7.

2.1.3. État des connaissances relatives à la taille et aux tendances des populations

Les tendances démographiques des espèces inscrites à l'ACAP au cours des 20 dernières années ont été réexaminées en 2024 lors de la Huitième réunion du Groupe de travail le statut des populations et de la conservation (GTSPC8). La GTSPC1 a estimé que cette

période était adéquate considérant la longévité de ces espèces, dont certaines ne se reproduisent que tous les deux ans et dont le taux de reproduction peut varier fortement d'une année à l'autre. Les tendances sont examinées tous les trois ans ou plus tôt si suffisamment de nouvelles données sont disponibles pour l'une ou l'autre des espèces.

Treize (42 %) espèces visées par l'ACAP montrent actuellement des signes de déclin global de leur population. Dans le cas de deux espèces (6 %), la tendance des vingt dernières années n'est pas connue. Huit espèces (27 %) semblent s'être maintenues à un niveau stable durant cette période, tandis que les populations de huit autres espèces ont augmenté. La catégorie de fiabilité indiquée au **Tableau 1** pour chaque tendance tient compte à la fois de la précision et de l'étendue des données démographiques.

Des lacunes demeurent uniquement en ce qui concerne les sites de reproduction difficiles à atteindre d'un point de vue logistique, et les espèces difficiles à recenser. Sept espèces dans 10 groupes d'îles qui abritent au moins 5 % du nombre total de couples reproducteurs de l'espèce n'ont pu être recensées sur aucun site dans ces îles au cours des 10 dernières années. Il s'agit des populations de *Macronectes giganteus* sur les îles Heard et McDonald, *Ardenna creatopus* sur l'île Mocha, *Phoebastria albatrus* sur leurs îles de reproduction les plus occidentales, *Phoebetria palpebrata* sur les îles Kerguelen et Campbell, *Procellaria cinerea* sur les îles Crozet, Antipodes et Gough et enfin *Thalassarche carteri* sur les îles du Prince-Édouard. Douze espèces d'albatros ou de pétrels présentes sur 15 îles, et qui représentaient environ 10 % du nombre total de couples reproducteurs de leur espèce, n'ont fait l'objet d'aucune estimation depuis 10 ans ou plus.

Tableau 1. Résumé 2024 des statuts et des tendances des espèces de pétrels et d'albatros inscrites à l'ACAP (à mettre à jour après le CC14)

État de conservation de l'UICN 2021 ¹	Espèces	Nombre de sites (ACAP) ²	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels (dernier recensement) ³	Tendance démographique actuelle 2001-2020 ⁴	Degré de confiance de la tendance
CR	<i>Diomedea dabbenena</i>	1	RU	1 456 (2015-2017)	↓	Élevé
CR	<i>Phoebastria irrorata</i>	2	Équateur	9 615 (2001)	↓	Moyen
CR	<i>Puffinus mauretanicus</i>	5	Espagne	3 184 (2008-2013)	↓	Élevé
EN	<i>Diomedea amsterdamensis</i>	1	France	51 (2020)	↑	Élevé
EN	<i>Diomedea antipodensis</i>	6	NZ	7 107 (1995-2020)	↓	Élevé
EN	<i>Diomedea sanfordi</i>	5	NZ	4 080 (2018)	↓	Bas
EN	<i>Thalassarche carteri</i>	6		33 974 (1984-2016)	↓	Élevé
EN	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	6	RU	33 650 (1974-2011)	↔	Bas
EN	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	29		80 863 (1982-2020)	↓	Moyen
EN	<i>Phoebetria fusca</i>	15		12 074 (1974-2021)	↓	Très faible
EN	<i>Procellaria westlandica</i>	1	NZ	6 223	↑	Bas

État de conservation de l'UICN 2021 ¹	Espèces	Nombre de sites (ACAP) ²	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels (dernier recensement) ³	Tendance démographique actuelle 2001-2020 ⁴	Degré de confiance de la tendance
				(2019)		
VU	<i>Ardenna creatopus</i>	3	Chili	33 520 (2009-2016)	↔	Bas
VU	<i>Diomedea epomophora</i>	4	NZ	7 921 (1989-2018)	↔	Bas
VU	<i>Diomedea exulans</i>	28		9 400 (1981-2021)	↓	Élevé
VU	<i>Phoebastria albatrus</i>	2		889 (2002-2017)	↑	Élevé
VU	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	73		1 118 033 (1984-2019)	↓	Très faible
VU	<i>Procellaria conspicillata</i>	1	RU	34 000–50 000 (2018)	↑	Élevé
VU	<i>Procellaria parkinsoni</i>	2	NZ	6 970 (2016-2021)	↔	Bas
VU	<i>Thalassarche eremita</i>	1	NZ	5 296 (2017)	↔	Élevé
VU	<i>Thalassarche impavida</i>	2	NZ	24 338 (2020)	↔	Moyen
VU	<i>Thalassarche salvini</i>	12	NZ	26 496 (1986-2019)	↓	Bas
NT	<i>Phoebastria immutabilis</i>	17		806 693 (1982-2019)	↔	Élevé
NT	<i>Phoebastria nigripes</i>	13		70 524 (1995-2019)	↑	Moyen
NT	<i>Phoebetria palpebrata</i>	71		15 975* (1954-2021)	?	-
NT	<i>Procellaria cinerea</i>	17		86 959# (1981-2018)	↓	Très faible
NT	<i>Thalassarche bulleri</i>	10	NZ	33 268 (1984-2019)	↔	Moyen
NT	<i>Thalassarche cauta</i>	3	Australie	15 019 (2015-2021)	↓	Bas
NT	<i>Thalassarche steadi</i>	5	NZ	62 922 (2009-2017)	?	-
LC	<i>Macronectes giganteus</i>	119		46 127 (1958-2021)	↑	Moyen
LC	<i>Macronectes halli</i>	50		11 551 (1973-2021)	↑	Moyen
LC	<i>Thalassarche melanophris</i>	65		689 468 (1982-2020)	↑	Élevé

* hors estimations pour Auckland de 5 000 couples : non fiable / non étayé

Estimations mondiales incomplètes : chiffres des îles du Prince-Édouard inconnus

¹CR = en danger critique d'extinction, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC = préoccupation mineure. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Version 2021-1. <www.iucnredlist.org>.

² Site : généralement une île ou un îlot entier et distinct, ou une portion d'une île importante

³ Base de données de l'ACAP. <data.acap.aq>. 27 août 2021

⁴**Tendance de l'ACAP** : ↑ en augmentation, ↓ en déclin, ↔ stable, ? inconnu. **n.b. il est possible que la tendance générale pour les espèces ne reflète pas des tendances spécifiques particulières au niveau d'une région ou d'un site donné.**

Plusieurs évaluations d'espèces ont été menées pour décrire succinctement l'état des connaissances pour chaque espèce inscrite à l'ACAP. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'ACAP dans les trois langues officielles de l'Accord et sont mises à jour progressivement.

Cinq indicateurs d'« État » relatifs aux populations sont présentés à l'ANNEXE 1 et montrent l'évolution pour les 26 espèces initiales inscrites à l'ACAP (**Figure 2**), ainsi que pour les 29 espèces couvertes par l'Accord depuis 2009, les 30 espèces depuis 2012 et les 31 espèces depuis 2015. La baisse manifeste du suivi des populations depuis 2014 reflète probablement, dans une certaine mesure, un retard dans la saisie des données pour les dernières saisons de reproduction ; elle pourrait cependant également dénoter une diminution des efforts de suivi, en raison notamment des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 durant les deux dernières années. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que la disponibilité de données plus récentes dans les mois à venir améliore les indicateurs relatifs aux populations pour 2021 dans les analyses futures, les efforts de suivi semblent avoir perdu de leur élan ces dernières années.

L'indicateur relatif aux tendances a été calculé sur la base des informations communiquées à la base de données de l'ACAP. Les tendances ont été calculées lorsqu'au moins trois points de données étaient disponibles, avec au moins un point de données pour chaque moitié de la décennie. Les tendances ont été utilisées uniquement lorsqu'elles s'appliquaient à plus de 50 % de la population du groupe d'îles. Partant, le nombre de populations répondant à ces critères était faible pour tous les scénarios. Néanmoins, le nombre de populations dont la tendance était à la hausse ou stable semble avoir augmenté. Toutefois, cela pourrait également être le reflet d'une meilleure disponibilité des données et, à l'inverse, la baisse en 2021 pourrait refléter une diminution des efforts de suivi.

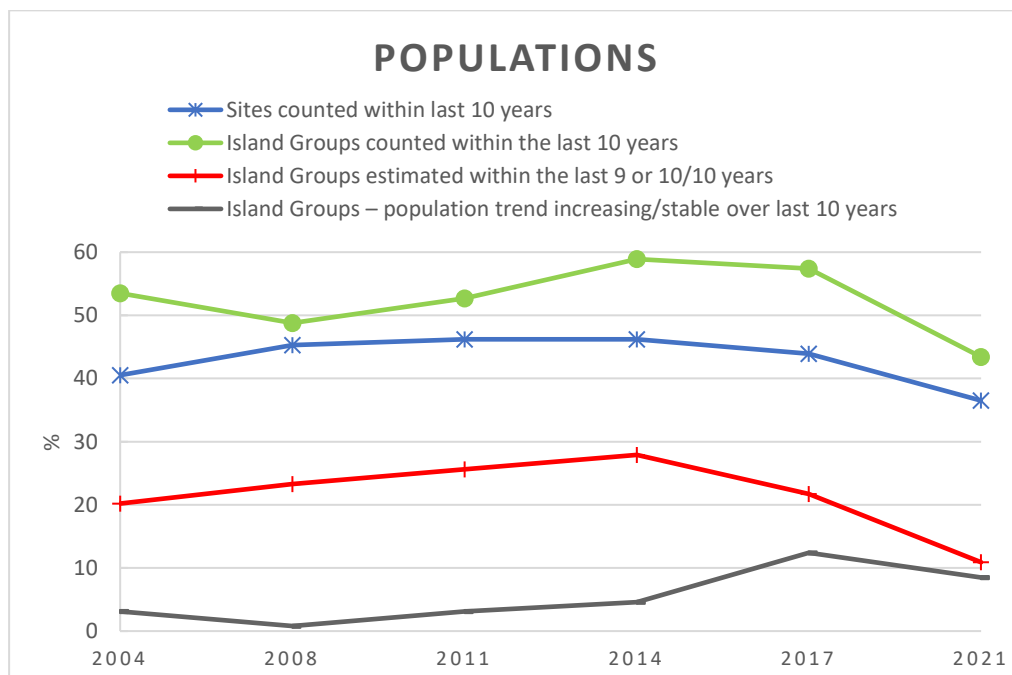


Figure 2. Indicateurs relatifs au suivi des populations pour les 26 espèces initiales de l'ACAP Total des sites = 603, Total des groupes d'îles = 143

3. SITES DE REPRODUCTION

Quatre indicateurs de site de reproduction « pressions - état - réponse », compilés à partir des informations soumises à la base de données de l'ACAP, sont présentés dans **ANNEXE 1**. Ils montrent les progrès réalisés dans les actions de lutte contre les menaces pesant sur les îles et les sites de reproduction pour les 26 espèces initiales de inscrites à l'ACAP (également dans la **Figure 3**), 29 espèces après l'inscription des trois espèces d'albatros du Pacifique Nord en 2009, 30 espèces après l'inscription du puffin *Puffinus mauretanicus* en 2012, et les 31 espèces actuelles qui incluent le puffin *Ardennna creatopus* inscrit en 2015. Le changement le plus notable depuis 2004, année d'entrée en vigueur de l'Accord, est le pourcentage de sites disposant de plans de biosécurité. Une nouvelle stratégie de gestion de la conservation pour les îles subantarctiques de la Nouvelle-Zélande publiée en 2016 a permis d'augmenter considérablement la proportion de sites disposant d'un protocole de biosécurité, atteignant 13,6 % (N=82) lorsque l'ensemble des 31 espèces est considéré. Cependant, il est probable que ce chiffre soit encore sous-estimé, les mesures relatives à la biosécurité n'étant pas toutes indiquées dans les plans de gestion. Tous les contributeurs qui fournissent des données sont encouragés à vérifier lesdites informations pour leurs sites dans la base de données de l'ACAP, en particulier les dates de fin des plans de gestion.

Le nombre d'îles recensant des vertébrés introduits (modificateurs d'habitat et/ou prédateurs) a connu une tendance constante à la baisse, à la suite de plusieurs campagnes d'éradication réussies ces dernières années. Partant, le nombre de sites de reproduction menacés a également diminué. 51 îles (18,5 %) recensent actuellement des vertébrés introduits, incluant des îles habitées où l'éradication de ces espèces n'est pas possible.

Le nombre de sites de reproduction touchés par la panzootie H5N1 de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) devra être mis à jour en continu au cours du printemps et de l'été australs 2024/2025. Actuellement deux espèces, *Thalassarche melanophris* et *Diomedea exulans*, dans quatre sites, ont été confirmées comme infectées par l'IAHP H5N1.

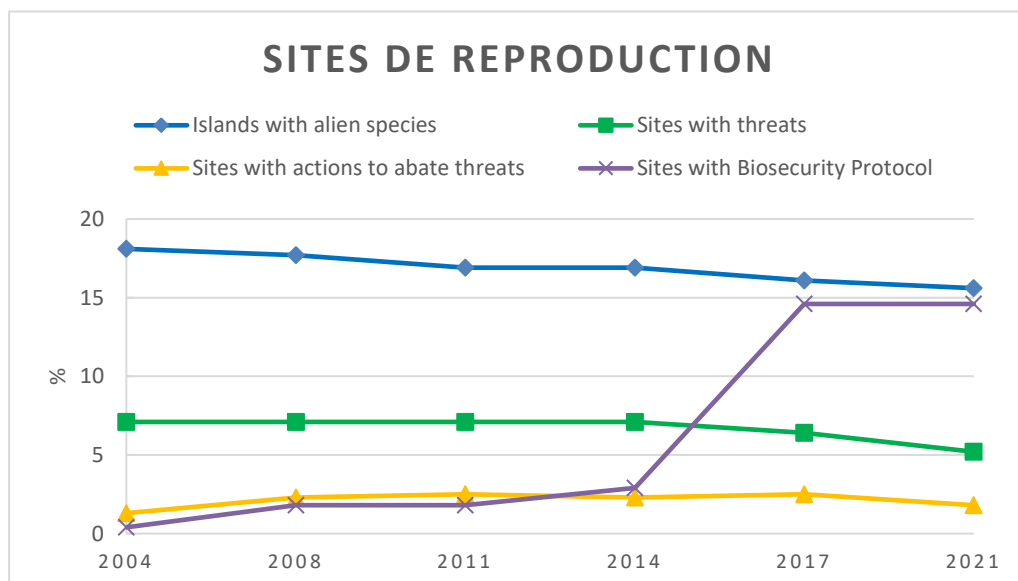


Figure 3. Indicateurs relatifs aux sites de reproduction pour les 26 espèces initiales de l'ACAP
Nombre d'îles = 275 ; Nombre de sites de reproduction = 603.

3.1. Recensement des sites de reproduction d'importance internationale (Plan d'action 5.1.b)

La base de données de l'ACAP répertorie 196 sites accueillant plus d'1 % de la population mondiale de chaque espèce inscrite à l'ACAP pour laquelle on connaît le nombre d'individus (**ANNEXE 2**). La plupart des espèces de l'ACAP se reproduisent sur relativement peu de sites ; pour 14 des 31 espèces, il n'existe qu'un à trois sites qui contiennent des populations d'importance internationale (c'est-à-dire > 1 % de la population mondiale).

Il convient de préciser que (1) il n'existe pas de données de recensement pour environ un cinquième des sites de reproduction, en particulier ceux du puffin *P. aequinoctialis* et de l'albatros *P. palpebrata*, et (2) certains chiffres sont peu fiables ou ont été rapportés il y a dix ans ou plus. Le comblement de ces lacunes et l'obtention d'estimations actualisées des populations sont des tâches prioritaires (voir 2.1.3 ci-dessus). Il existe également quelques incohérences dans l'échelle à laquelle les sites de reproduction ont été définis par les Parties au moment de l'établissement de la base de données de l'ACAP. Par exemple, certaines îles sont parfois inscrites comme un site unique, ou scindées en plusieurs sites distincts.

4. EXAMENS DE LA NATURE, DE LA COUVERTURE ET DE L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES ALBATROS ET DES PETRELS (PLAN D'ACTION 5.1.i)

En 2024, 79 % des sites de reproduction de l'ACAP bénéficiaient d'un statut protégé. Chaque Partie a produit des plans de gestion concernant sa juridiction pour les espèces visées par l'ACAP. Ces plans comprennent des Plans d'action nationaux (PAN) de lutte contre la mortalité incidente, des Plans d'élimination de la menace, des Stratégies de conservation, des Plans d'action de conservation, des Plans de rétablissement et des Plans de gestion de site. Les Parties sont invitées à informer régulièrement sur ces mesures de protection et leur efficacité, en utilisant les formulaires de rapport en ligne, en amont de chaque RdP.

5. EXAMENS DE CARACTERISATION DE L'AIRE DE RECHERCHE ALIMENTAIRE, DES VOIES DE MIGRATION ET DES TENDANCES DES POPULATIONS D'ALBATROS ET DE PETRELS (PLAN D'ACTION 5.1.c)

BirdLife International a compilé et synthétisé toutes les informations disponibles relatives aux études de suivi menées pour les espèces inscrites à l'ACAP, dont des données qui n'ont pas encore été intégrées à la [Seabird Tracking Database](#) (STD), en un seul tableau reprenant les métadonnées. Ce tableau sera actualisé afin de déterminer où se situent les principales lacunes dans les informations relatives à la répartition en mer de ces espèces, contribuant ainsi à la hiérarchisation de futures études. La STD contient des données sur des espèces inscrites à l'ACAP issues de **89 colonies** et qui couvrent plusieurs étapes du cycle biologique. L'analyse des lacunes a permis d'indiquer que les données relatives à la saison de reproduction sont disponibles pour toutes les espèces visées par l'ACAP et que, bien que les données de suivi soient disponibles lors de la saison de non-reproduction pour la plupart des espèces, ces données concernent un très petit nombre d'individus juvéniles ou immatures.

Les programmes de suivi régionaux prioritaires ont été déterminés et mis à jour lors de chaque réunion du GTSPC (CC14 Doc 14) ; les Parties et les États non-Parties de l'aire de répartition sont encouragés à intégrer de nouveaux ensembles de données à la STD, dans le cadre de l'activité continue de l'Accord.

Sur la base des informations actuellement contenues dans la STD, BirdLife International a préparé des cartes de distribution mises à jour montrant les données GPS, émetteur-satellite et géolocalisateur (enregistreur Global Location Sensor ou GLS) pour les oiseaux nicheurs et non nicheurs (si disponibles). Ils seront inclus dans les évaluations des espèces inscrites à l'ACAP, ainsi que les cartes de répartition mises à jour.

Deux indicateurs d'« état » relatifs au suivi sont présentés à l'**ANNEXE 1** et montrent l'évolution depuis 2011 pour les 26, 29, 30 et 31 espèces respectivement couvertes par l'Accord depuis 2004, 2009, 2012 et 2015, à partir des données disponibles dans la Seabird Tracking Database gérée par BirdLife International. Les deux indicateurs ont enregistré une hausse depuis 2014. Les adultes reproducteurs et non reproducteurs continuent à être mieux représentés dans les études de suivi que les oiseaux juvéniles/immatures. Ces chiffres ne changent pas lorsque les 29, 30 ou 31 espèces sont considérées, ce qui indique que les progrès proviennent de l'ajout de données collectées auprès d'espèces inscrites initialement en 2004 et 2009, plutôt que celle qui ont été intégrées plus récemment.

6. EXAMEN DES TRAVAUX DE RECHERCHE RECENTS ET EN COURS SUR LES ALBATROS ET LES PETRELS CONCERNANT LEUR STATUT DE CONSERVATION (PLAN D'ACTION 5.1.j)

Ce processus d'examen est continu au sein de tous les Groupes de travail et du Secrétariat. Les documents pertinents sont régulièrement présentés aux réunions du GTCA et du GTSPC et viennent enrichir les évaluations d'espèces, les plans d'action et les lignes directrices sur les bonnes pratiques.

Le Secrétariat entretient une [base de données de références bibliographiques](#) pertinentes, qui facilite la compilation et l'actualisation de ces documents.

7. EXAMEN DE LA TAXONOMIE ACTUELLE RELATIVE AUX ALBATROS ET AUX PETRELS (PLAN D'ACTION 5.1.n)

La CC10 a approuvé la recommandation du Groupe de travail sur la taxonomie selon laquelle les Parties devraient utiliser la taxonomie du COI lorsqu'elles envisagent de nouvelles espèces pour l'Annexe 1 de l'ACAP et pour d'autres objectifs de l'ACAP (voir **MoP8 Inf 00** pour la dernière liste des espèces en date).

ANNEXE 1. Indicateurs relatifs aux sites de reproduction, au statut de conservation des populations et aux données de suivi (à mettre à jour après le CC14)

Tableau 1. 26 espèces, 2004 - 2024

INDICATEUR		2004		2008		2011		2014		2017		2021	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sites de reproduction													
S1	Îles abritant des espèces étrangères	44	18.1	43	17.7	41	16.9	41	16.9	39	16.1	38	15.6
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces ¹	40	7.1	40	7.1	40	7.1	40	7.1	36	6.4	29	5.2
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces ¹	7	1.3	13	2.3	14	2.5	13	2.3	14	2.5	10	1.8
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) ¹	2	0.4	10	1.8	10	1.8	16	2.9	82	14.6	82	14.6
Populations													
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	227	40.5	254	45.3	259	46.2	259	46.2	246	43.9	205	36.5
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	69	53.5	63	48.8	68	52.7	76	58.9	74	57.4	56	43.4
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années	26	20.2	30	23.3	33	25.6	36	27.9	28	21.7	14	10.9
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	25	4.5	25	4.5	28	5	29	5.2	30	5.4	30	5.4
S4 b)	Groupes d'îles – Tendances de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	4	3.1	1	0.8	4	3.1	6	4.6	16	12.4	11	8.5
Suivi													
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	-	-	-	-	8	6.2	8	6.2	9	7	9	7
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immaturs (peu importe l'île)	-	-	-	-	3	2.3	3	2.3	6	4.7	8	6.2

¹ Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 561, total des îles = 243 et total des groupes d'îles = 129

Taxa = 26: *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

Tableau 2. 29 espèces, 2011 - 2024

INDICATEUR		2011		2014		2017		2021	
Sites de reproduction		N	%	N	%	N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces étrangères	50	18.7	50	18.7	48	18	47	17.6
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces ¹	53	8.9	53	8.9	49	8.2	42	7.1
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces ¹	21	3.5	20	3.4	22	3.7	18	3
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) ¹	10	1.7	16	2.7	82	13.8	82	13.8
Populations									
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	286	48.1	282	47.4	268	45	225	37.8
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	78	55.7	84	60	82	58.6	64	45.7
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années	36	25.7	39	27.9	31	22.1	16	11.4
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	28	4.7	29	4.9	30	5	30	5
S4 b)	Groupes d'îles – Tendence de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	4	2.9	7	5	20	14.3	12	8.6
Suivi									
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvain et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	9	6.4	9	6.4	11	7.9	11	7.9
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)	3	2.1	3	2.1	6	4.3	8	5.7

¹ Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 595, total des îles = 267 et total des groupes d'îles = 140.

Taxa = 29: *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, ***Phoebastria albatrus***, ***Phoebastria immutabilis***, *Phoebastria irrorata*, ***Phoebastria nigripes***, *Phoebastria fusca*, *Phoebastria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchus*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

Tableau 3. 30 espèces, 2014 - 2024

INDICATEUR		2014		2017		2021	
		N	%	N	%	N	%
Sites de reproduction							
S1	Îles abritant des espèces étrangères	52	19.1	50	18.4	49	18
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces ¹	58	9.7	54	9	47	7.8
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces ¹	22	3.7	24	4	20	3.3
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) ¹	16	2.7	82	13.7	82	13.7
Populations							
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	287	47.8	273	45.5	228	38
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	85	60.3	83	58.9	65	46.1
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années	39	27.7	31	22	16	11.4
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	30	5	31	5.2	31	5.2
S4 b)	Groupes d'îles – Tendence de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	7	5	20	14.2	12	8.5
Suivi							
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	9	6.4	11	7.8	11	7.8
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)	3	2.1	6	4.3	8	5.7

¹ Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 600, total des îles = 272 et total des groupes d'îles = 141.

Taxa = 30: *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria albatrus*, *Phoebastria immutabilis*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria nigripes*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, ***Puffinus mauretanicus***, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

Tableau 4. 31 espèces, 2017, 2021 & 2024

INDICATEUR		2017		2021		2024	
		N	%	N	%	N	%
Sites de reproduction							
S1	Îles abritant des espèces étrangères	52	18.9	51	18.5		
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces ¹	54	9	47	7.8		
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou des mesures de gestion pour atténuer les menaces ¹	24	4	20	3.3		
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine) ¹	82	13.6	82	13.6		
Populations							
S1 b)	Sites recensés au cours des 10 dernières années	275	45.6	230	38.1		
S1 b)	Groupes d'îles recensés au cours des 10 dernières années (au moins 50 % des sites pour chaque groupe d'îles)	84	58.7	66	46.2		
S2	Groupes d'îles pour lesquels au moins 1 site fait l'objet d'une estimation annuelle du nombre de couples reproducteurs (y compris partie d'un site) au cours des 10 dernières années, et ce 9 ou 10 /10 années	31	21.7	16	11.2		
S3	Sites (ou parties de sites) faisant l'objet d'un suivi annuel continu – démographie	31	5.1	31	5.1		
S4 b)	Groupes d'îles – Tendence de population croissante/stable au cours des 10 dernières années	20	14	12	8.4		
Suivi							
S1	Groupes d'îles contenant au moins 15 traces chacune d'incubation, de couvaison et d'élevage de poussins, ainsi que des traces d'adultes non reproducteurs (peu importe l'île)	11	7.7	11	7.7		
S2	Groupe d'îles contenant au moins 15 traces de juvéniles/immatures (peu importe l'île)	6	4.2	8	5.6		

¹ Liste unique, certains sites ont plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 603, total des îles = 275 et total des groupes d'îles = 143.

Taxa = 31: ***Ardenna creatopus***, *Diomedea amsterdamensis*, *Diomedea antipodensis*, *Diomedea dabbenena*, *Diomedea epomophora*, *Diomedea exulans*, *Diomedea sanfordi*, *Macronectes giganteus*, *Macronectes halli*, *Phoebastria albatrus*, *Phoebastria immutabilis*, *Phoebastria irrorata*, *Phoebastria nigripes*, *Phoebetria fusca*, *Phoebetria palpebrata*, *Procellaria aequinoctialis*, *Procellaria cinerea*, *Procellaria conspicillata*, *Procellaria parkinsoni*, *Procellaria westlandica*, *Puffinus mauretanicus*, *Thalassarche bulleri*, *Thalassarche carteri*, *Thalassarche cauta*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Thalassarche chrysostoma*, *Thalassarche eremita*, *Thalassarche impavida*, *Thalassarche melanophris*, *Thalassarche salvini*, *Thalassarche steadi*

ANNEXE 2. Sites de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [IBA] par archipel où la population reproductrice dépasse 1 % du nombre total connu pour l'espèce concernée.

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Ardenna creatopus</i>	Isla Mocha	Isla Mocha	Chile
<i>Ardenna creatopus</i>	Isla Robinson Crusoe	Juan Fernández Archipelago	Chile
<i>Ardenna creatopus</i>	Isla Santa Clara	Juan Fernández Archipelago	Chile
<i>Diomedea amsterdamensis</i>	Plateau des tourbieres	Amsterdam and St Paul	France
<i>Diomedea antipodensis</i>	Adams Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Diomedea antipodensis</i>	Antipodes Island	Antipodes Islands	New Zealand
<i>Diomedea antipodensis</i>	Auckland Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Diomedea antipodensis</i>	Disappointment Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Diomedea dabbenena</i>	Gough Island	Gough	United Kingdom
<i>Diomedea epomophora</i>	Campbell Island	Campbell Islands	New Zealand
<i>Diomedea exulans</i>	Albatross Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Diomedea exulans</i>	Annenkov Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Diomedea exulans</i>	Bird Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Diomedea exulans</i>	Courbet Peninsula	Kerguelen	France
<i>Diomedea exulans</i>	Grande Coulée	Kerguelen	France
<i>Diomedea exulans</i>	Ile aux Cochons	Crozet	France
<i>Diomedea exulans</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Diomedea exulans</i>	Ile de la Possession	Crozet	France
<i>Diomedea exulans</i>	Ile des Apotres	Crozet	France
<i>Diomedea exulans</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Diomedea exulans</i>	Northwest	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Diomedea exulans</i>	Pingouins Island	Crozet	France
<i>Diomedea exulans</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Diomedea exulans</i>	Rallier du Baty Peninsula	Kerguelen	France
<i>Diomedea sanfordi</i>	The Big Sister	Chatham Island	New Zealand
<i>Diomedea sanfordi</i>	The Forty-fours	Chatham Island	New Zealand
<i>Diomedea sanfordi</i>	The Little (Middle) Sister	Chatham Island	New Zealand
<i>Macronectes giganteus</i>	Anvers Island	Palmer Archipelago	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	Avian Island	Marguerite Bay	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	Barff	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Barren Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Bird Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Macronectes giganteus</i>	Candlemas Island	South Sandwich Islands (Islas Sandwich del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Elephant Island	Elephant Island	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	Grand Jason	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Heard Island	Heard and McDonald Islands	Australia
<i>Macronectes giganteus</i>	Ile aux Cochons	Crozet	France
<i>Macronectes giganteus</i>	Isla Arce	North Patagonia	Argentina
<i>Macronectes giganteus</i>	Isla Gran Robredo	North Patagonia	Argentina
<i>Macronectes giganteus</i>	Isla Noir	Isla Noir	Chile
<i>Macronectes giganteus</i>	Macquarie Island	Macquarie Island	Australia
<i>Macronectes giganteus</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Macronectes giganteus</i>	Nelson Island	South Shetland Islands	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	Northwest	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Penn (Beaver)	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Powell Island	South Orkney Islands	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Macronectes giganteus</i>	Sandy Cay (Elephant Cays)	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Signy Island	South Orkney Islands	Antarctic
<i>Macronectes giganteus</i>	South Coast	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Speedwell	Falkland Islands (Islas Malvinas)	Disputed
<i>Macronectes giganteus</i>	Steeple Jason	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Macronectes halli</i>	Antipodes Island	Antipodes Islands	New Zealand
<i>Macronectes halli</i>	Baie Larose	Kerguelen	France
<i>Macronectes halli</i>	Bird Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes halli</i>	Campbell Island	Campbell Islands	New Zealand
<i>Macronectes halli</i>	Courbet Peninsula	Kerguelen	France
<i>Macronectes halli</i>	Enderby Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Macronectes halli</i>	Golfe du Morbihan	Kerguelen	France
<i>Macronectes halli</i>	Ile aux Cochons	Crozet	France
<i>Macronectes halli</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Macronectes halli</i>	Ile de la Possession	Crozet	France
<i>Macronectes halli</i>	Ile des Apotres	Crozet	France
<i>Macronectes halli</i>	Ile des Pingouins	Crozet	France
<i>Macronectes halli</i>	Macquarie Island	Macquarie Island	Australia
<i>Macronectes halli</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Macronectes halli</i>	Northwest	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Macronectes halli</i>	Nunez	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes halli</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Macronectes halli</i>	Rallier du Baty Peninsula	Kerguelen	France
<i>Macronectes halli</i>	Saddle Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes halli</i>	South Coast	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Macronectes halli</i>	The Big Sister	Chatham Island	New Zealand
<i>Macronectes halli</i>	The Forty-fours	Chatham Island	New Zealand
<i>Phoebastria albatrus</i>	Minami-kojima	Senkaku Retto of southern Ryukyu Islands	Disputed
<i>Phoebastria albatrus</i>	Torishima	Izu Shoto	Japan
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Kure Atoll	Hawaii	USA
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Laysan Island	Hawaii	USA
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Lisianski Island	Hawaii	USA
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Midway Atoll	Hawaii	USA
<i>Phoebastria irrorata</i>	Isla Espanola	Galapagos	Ecuador
<i>Phoebastria nigripes</i>	French Frigate Shoals	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Kure Atoll	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Laysan Island	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Lisianski Island	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Midway Atoll	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Nakodojima	Ogasawara (Bonin) Islands	Japan
<i>Phoebastria nigripes</i>	Pearl and Hermes Reef	Hawaii	USA
<i>Phoebastria nigripes</i>	Torishima	Izu Shoto	Japan
<i>Phoebetria fusca</i>	Gough Island	Gough	United Kingdom
<i>Phoebetria fusca</i>	Ile Amsterdam	Amsterdam and St Paul	France
<i>Phoebetria fusca</i>	Ile aux Cochons	Crozet	France
<i>Phoebetria fusca</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Phoebetria fusca</i>	Ile des Pingouins	Crozet	France
<i>Phoebetria fusca</i>	Inaccessible Island	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Phoebetria fusca</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Phoebetria fusca</i>	Nightingale	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Phoebetria fusca</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Phoebetria fusca</i>	Tristan da Cunha	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Antipodes Island	Antipodes Islands	New Zealand
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Barff	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Campbell Island	Campbell Islands	New Zealand
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Golfe du Morbihan	Kerguelen	France
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Heard Island	Heard and McDonald Islands	Australia
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Ile de l'Est	Crozet	France

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Ile de la Possession	Crozet	France
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Macquarie Island	Macquarie Island	Australia
<i>Phoebetria palpebrata</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Adams Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Antipodes Island	Antipodes Islands	New Zealand
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Barff	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Disappointment Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Northwest	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Nunez	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Salisbury	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Southeast	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Stromness and Cumberland	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Procellaria cinerea</i>	Antipodes Island	Antipodes Islands	New Zealand
<i>Procellaria cinerea</i>	Golfe du Morbihan	Kerguelen	France
<i>Procellaria cinerea</i>	Gough Island	Gough	United Kingdom
<i>Procellaria cinerea</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Procellaria conspicillata</i>	Inaccessible Island	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Procellaria parkinsoni</i>	Great Barrier Island	New Zealand	New Zealand
<i>Procellaria parkinsoni</i>	Little Barrier Island	New Zealand	New Zealand
<i>Procellaria westlandica</i>	Punakaiki	New Zealand	New Zealand
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Cabrera	Balearic Archipelago	Spain
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Formentera	Balearic Archipelago	Spain
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Ibiza	Balearic Archipelago	Spain
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Mallorca	Balearic Archipelago	Spain
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Menorca	Balearic Archipelago	Spain
<i>Thalassarche bulleri</i>	Broughton Island	The Snares	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	Great Solander Island	Solander Islands	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	Little Solander Island	Solander Islands	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	North-East Island	The Snares	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	The Big Sister	Chatham Island	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	The Forty-fours	Chatham Island	New Zealand
<i>Thalassarche bulleri</i>	The Little (Middle) Sister	Chatham Island	New Zealand
<i>Thalassarche carteri</i>	Falaise d'Entrecasteaux	Amsterdam and St Paul	France
<i>Thalassarche carteri</i>	Ile des Apotres	Crozet	France
<i>Thalassarche carteri</i>	Ile des Pingouins	Crozet	France
<i>Thalassarche carteri</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Thalassarche cauta</i>	Albatross Island (AU)	Tasmania	Australia
<i>Thalassarche cauta</i>	Pedra Branca	Tasmania	Australia
<i>Thalassarche cauta</i>	The Mewstone	Tasmania	Australia
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Gough Island	Gough	United Kingdom
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Inaccessible Island	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Nightingale	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Tristan da Cunha	Tristan da Cunha	United Kingdom
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Bird Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Campbell Island	Campbell Islands	New Zealand
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Hall Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Ile de l'Est	Crozet	France
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Ile des Pingouins	Crozet	France
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Iles Nuageuses	Kerguelen	France
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Isla Bartolome	Islas Diego Ramirez	Chile
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Isla Gonzalo	Islas Diego Ramirez	Chile
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Main Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Marion Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Paryadin Peninsula north	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Paryadin Peninsula south	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Prince Edward Island	Prince Edward Islands	South Africa
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Trinity Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche eremita</i>	The Pyramid	Chatham Island	New Zealand
<i>Thalassarche impavida</i>	Campbell Island	Campbell Islands	New Zealand
<i>Thalassarche melanophris</i>	Annenkov Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Beauchene Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Bird Island (Falklands/Malvinas)	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Bird Island (SGSSI (IGSISS))	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Cooper Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Grand Jason	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Isla Bartolome	Islas Diego Ramirez	Chile
<i>Thalassarche melanophris</i>	Isla Diego de Almagro	Diego de Almagro	Chile
<i>Thalassarche melanophris</i>	Isla Gonzalo	Islas Diego Ramirez	Chile
<i>Thalassarche melanophris</i>	Isla Grande	Islas Ildefonso	Chile
<i>Thalassarche melanophris</i>	Isla Norte	Islas Ildefonso	Chile
<i>Thalassarche melanophris</i>	Main Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed

Espèce	Sites de reproduction	Archipel	Jurisdiction
<i>Thalassarche melanophris</i>	New Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	North Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Saunders Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Steeple Jason	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	Trinity Island	South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹	Disputed
<i>Thalassarche melanophris</i>	West Point Island	Falkland Islands (Islas Malvinas) ¹	Disputed
<i>Thalassarche salvini</i>	Depot Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Funnel Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Molly Cap	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Penguin Island (NZ)	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Proclamation Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Ruatara Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Spider Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Toru Islet	The Snares	New Zealand
<i>Thalassarche salvini</i>	Tunnel Island	Bounty Islands	New Zealand
<i>Thalassarche steadi</i>	Auckland Island	Auckland Islands	New Zealand
<i>Thalassarche steadi</i>	Disappointment Island	Auckland Islands	New Zealand

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.